



La Sarraz, le 14 décembre 2016

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 13 décembre 2016, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Accepté le budget 2017
- Accordé le crédit de Fr. 71'300.00 et d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux de réfection du Canal d'Engens à La Sarraz

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du mardi 20 décembre 2016.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

La Présidente
Maria Whelam Ruiters



La Secrétaire
Eliane Fonjallaz